



ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
" Etats-Unis, 60 " "
" Etranger, 3 frs " "



Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,
Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTREAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La
chine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Merici, Chemin St Louis
Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de
l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de
Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Sémi-
naire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de
Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de
Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher. Noviciat des Clercs de St Viateur

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège
de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St
Boniface, Man.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood
Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace
Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London
Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler. Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, C
Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peter-
boro, Ont.



ADVENIAT + REGNUM + TUUM

L'Organisation Eucharistique

D'UNE PAROISSE ⁽¹⁾



“Toute l'ambition de M. Vianney, nous dit son éminent historien, était de former un foyer vivant de piété dans sa paroisse... Le premier moyen qu'il mit en œuvre fut la dévotion au Saint Sacrement.

Ce moyen d'apostolat a été de tout temps celui des Saints. Tous ont cru avec M. Olier que “*Dieu veut renouveler la piété, non par des prédications et des miracles, mais par la dévotion au Très Saint Sacrement*”.

Telle a été la pensée dominante des organisateurs de ce Congrès : ils ont voulu préparer et faciliter la formation de paroisses vraiment eucharistiques : la place d'honneur réservée à ce rapport le dit très clairement.

A l'humble rapporteur il suffira, pour remplir cette partie de son programme, de rappeler ce qui a été fait dans la paroisse d'Ars, paroisse bénie entre toutes, puisque, après avoir été ressuscitée par un saint, elle est restée florissante de vie chrétienne sous la direction de ses dignes successeurs, et qu'enfin elle a mérité l'honneur d'être le théâtre de ces solennelles assises eucharistiques.

(1) Ce rapport a été lu à Ars, durant le congrès eucharistique, en l'assemblée générale du samedi 5 août 1911, par un de nos Prêtres-Adorateurs, M. l'abbé Pachins, curé-doyen.

Pour renouveler une paroisse, il faut la rendre eucharistique.

“ L'amour de Notre-Seigneur, la dévotion à son Très Saint Corps, ont redit à l'envi ses nombreux biographes, c'est tout le Curé d'Ars.”

Ce fut aussi toute sa paroisse. Elle devint la paroisse chrétienne modèle, parce qu'elle fut une paroisse essentiellement eucharistique.

On a dit souvent que la famille est la cellule sociale. La famille paroissiale n'est-elle pas la vraie cellule catholique? L'Eglise de Jésus-Christ composée de paroisses eucharistiques réaliserait donc pleinement le programme idéal tracé par saint Paul et rappelé si heureusement par le Souverain Pontife Pie X à l'aurore de son Pontificat : “ *Instaurare omnia in Christo.*”

Pour renouveler une paroisse dans le Christ eucharistique, il faut le lui faire bien connaître, il faut la rapprocher de l'autel où il s'immole, du tabernacle où il réside, et surtout de la Table Sainte où il se donne en nourriture.

Pour rendre une paroisse eucharistique, il faut :

I. — L'EXEMPLE.

Comment donc a procédé le bienheureux Vianney pour orienter sa paroisse vers l'Eucharistie?

Comme le divin Maître : “ *cœpit facere* ” ; il avait la passion de l'Eucharistie et il aurait pu terminer toutes ses exhortations par ces paroles : “ *Exemplum dedi vobis.*”
Je vous ai donné l'exemple.”

Inutile de dire que cet exemple est une condition indispensable de succès dans l'organisation d'une paroisse. La vraie dévotion envers le Très Saint Sacrement trouve dans les âmes tant d'obstacles à vaincre : le démon, implacable ennemi de Jésus-Hostie, son éternel vainqueur ; les passions, ces bêtes frémissantes, comme les appelle Lacordaire, oui, frémissantes surtout en face de ce Roi pacifique qui exige leur soumission ; le monde maudit qui a horreur de ses saintes exigences !

Pour triompher de ces ennemis acharnés, ne faut-il pas leur opposer toutes les forces ; l'une des plus puissantes est celle de l'exemple. L'exemple est le langage le plus populaire, le discours le mieux compris par tous, le moins discuté, le plus éloquent, le plus persuasif. C'est lui qui prépare à l'enseignement oral ou écrit le chemin des cœurs et les dispose à tous les sacrifices demandés par la vraie piété eucharistique.

Lorsque les paroissiens de M. Vianney eurent admiré son assiduité à l'église, dont il avait fait sa demeure presque habituelle, son attitude auprès des autels et pendant le Saint Sacrifice, ses soupirs, ses larmes, les ardeurs sémaphiques de son amour, ils ne tardèrent pas à répondre à ses appels et à suivre docilement sa direction. Toute la vie du Saint Curé n'était-elle pas comme un livre ouvert où on pouvait étudier à l'aise les grandeurs de l'Eucharistie et les devoirs à remplir envers ce divin Sacrement ?

2. — L'ENSEIGNEMENT.

Il en fut aussi le prédicateur infatigable : "*Cœpit facere et docere.*"

L'enseignement doit occuper une large place, la première même, dans l'organisation eucharistique d'une paroisse.

S'il est vrai, comme l'a dit un profond penseur, que "*ce sont les dogmes qui font les peuples*", ne peut-on pas dire aussi que c'est le dogme eucharistique qui fait la paroisse chrétienne ?

D'ailleurs l'Eucharistie étant le mystère de la Foi, le mémorial vivant des merveilles divines, le centre, le soleil, ou plutôt, selon le mot de Pie X, le *Tout* de la religion, n'est-il pas évident que la faire connaître, c'est répondre directement à l'invitation suprême du Maître : "*Euntes docete.*"

1° L'ENSEIGNEMENT ORAL. — Donc, avant tout, faire connaître le Grand Mystère ; et dire et redire que l'Eucharistie, c'est Dieu Lui-Même. Un bon traité sur Dieu, sa nature et ses perfections infinies, quelles lumières ne jette-t-il pas sur l'Hostie !

a) Dire et redire, sans se lasser, que l'Eucharistie c'est l'Homme-Dieu réellement vivant comme à la Crèche, au Calvaire et au Ciel ; qu'il est le Créateur, le Conservateur, le Maître, le Roi du monde, le Législateur souverain, le Docteur suprême, le Juge des vivants et des morts ; que sans lui rien ne peut être fait ; ni dans l'ordre surnaturel ; que s'il est au ciel pour les élus, il n'est pas moins réellement dans l'Hostie, uniquement pour nous, pour chacun d'entre nous.

b) Dire et redire que nos destinées éternelles sont assurées d'avance par l'amour de l'Eucharistie, que la mort avec cet amour, ce n'est plus la mort, que nous serons traités à notre entrée dans l'éternité comme nous aurons traité Jésus lui même ici-bas, que se juger sérieusement tous les jours et communier ensuite, c'est le plus sûr moyen de s'épargner les rigueurs du jugement divin, "*probet autem seipsum homo... Si nosmetipsos dijudicamus, non istic judicaremur*" ; que la conséquence fatale de l'éloignement de l'Eucharistie, c'est la soif, la faim, le jeûne éternel de Celui qui s'était écrié en vain à travers les voiles de l'Hostie : "*J'ai une soif ardente d'être honoré dans le Saint Sacrement*" ; que le ciel c'est la continuation naturelle, le couronnement, l'épanouissement de la vie eucharistique.

c) Dire et redire que la Messe, c'est la reproduction réelle, identique, du Sacrifice de la Croix ; qu'il n'est pas possible de concevoir quelque chose de plus grand, de plus saint, de plus beau, de plus utile à tous nos intérêts spirituels et temporels que la Messe.

d) Dire et redire, en montrant le Tabernacle, que Jésus-Christ y réside, nous aime tous et chacun d'un amour infini, divin et humain, d'un amour personnel, nous attend, nous appelle, nous offre tout, nous crie sans cesse : "*Venite omnes.*"

e) Dire et redire qu'il n'est pas là seulement pour être visité, adoré, salué, admiré, mais pour être mangé : "*Accipite et manducate omnes*" ; que le pain n'est pas fait pour être exposé derrière une vitrine ou conservé dans un écrin, mais pour être nourriture et nourriture quotidienne. Dire, avec le V. P. Eymard que "*le plus grand hon*

neur qu'on puisse faire à un bon pain, c'est de le manger." Dire avec le bienheureux Curé d'Ars que "toutes les bonnes œuvres du monde contre une Communion bien faite, ce serait comme un grain de poussière devant une montagne."

f) Exposer clairement et très fréquemment la vraie doctrine de l'Eglise sur la Communion sacramentelle, doctrine si heureusement et si merveilleusement rappelée et résumée dans le Décret de Pie X, en distinguant avec toute la précision possible les dispositions nécessaires pour la bonne Communion et les dispositions très désirables pour la Communion fervente.

g) Dire et redire avec M. Harmel que : "Toutes les œuvres sont vaines si elles ne sont pas eucharistiques," arbres sans sève, machines sans vapeur, tisons détachés du foyer, édifices sans fondement, corps sans âme.

Dire et redire et prouver qu'un chrétien qui communie bien fait tout bien.

Et même, en rappelant aux fidèles les autres vérités à croire et les préceptes à observer, comme il est bon de rappeler aussi que Jésus-Hostie est le sujet vivant et glorieux de tous les mystères de la religion, que seul il pourra nous donner la force et la constance pour observer toutes les lois de Dieu et de l'Eglise !

Et toutes ces choses les dire, les redire *partout et toujours* : dans les catéchismes quotidiens, dans les instructions paroissiales, dans les triduums eucharistiques tant recommandés par le Souverain Pontife, dans les retraites préparatoires aux grandes solennités de Noël et de Pâques, dans les réunions particulières des Tiers-Ordres, confréries et associations diverses.

Les dire et les redire à tous : aux enfants, aux jeunes filles, et aux femmes, aux jeunes gens surtout et aux hommes à qui il est si difficile, hélas ! de le faire comprendre, peut-être ou plutôt sans doute parce qu'on avait trop longtemps oublié de les leur rappeler.

C'est surtout dans les réunions spéciales de groupes paroissiaux qu'il convient d'exposer la nécessité, les avantages et les fruits de la communion fréquente et quotidienne pour remplir dignement les devoirs particuliers à

chaque condition. Tel père, telle mère, tel jeune homme, telle jeune fille, qui seront restés insensibles à un exposé général de ces vérités, se laisseront éclairer, saisir et toucher, si on leur montre que la Sainte Communion leur est souverainement utile pour avoir les lumières et les forces nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs d'état, à la connaissance de leur vocation, à la préparation de leur avenir temporel et éternel.

Avoir soin d'accompagner tous ces enseignements du récit de faits extraordinaires et d'exemples se rapportant au Saint Sacrement. Ils abondent dans la vie des saints et dans l'histoire de l'Eglise. Ces exemples et ces traits édifiants sont un puissant attrait pour les catéchismes et les réunions ; ils fortifient la foi, ils éclairent la doctrine, la montrent à tous comme praticable, la gravent dans les mémoires et la font aimer.

Prévenir autant que possible et réfuter d'avance toutes les objections accumulées par la rage du démon, la malice du monde, et les préjugés de l'ignorance contre les vérités et les pratiques eucharistiques, surtout contre la communion. Encourager avec instances les enfans et les fidèles, soit dans les catéchismes, soit dans les réunions particulières, à demander des explications, à exposer des doutes, à solliciter des éclaircissements sur un point quelconque de la doctrine eucharistique.

Quant à ceux qui n'oseraient pas interroger de vive voix, leur proposer de le faire par écrit en déposant un billet dans une sorte de boîte aux lettres placée en lieu propice, à la portée de tous.

Le dépouillement de cette pieuse correspondance fournira la matière à des réunions intéressantes et instructives, dans lesquelles on n'aura pas beaucoup à redouter le fléau du sommeil, ni les distractions volontaires.

* * *

2° ENSEIGNEMENT ÉCRIT. — L'enseignement écrit doit aussi jouer un rôle très actif. Bien souvent il pourra suppléer à l'impossibilité ou à l'insuffisance des catéchismes et des instructions.

A la suite du livre des Evangiles, qui, le premier, doit être introduit dans toutes les maisons, y faire pénétrer le

plus
broc
brét
Bon
com
Pie
mar
patl
L
risti
lopp
don
E
il n
O'C
faut

Q
quel
réfor
est r
qui t
et de

Re
qui l
avan
Ces

1.
l'offi
sens

2.
jour
ge d

plus souvent possible des feuilles eucharistiques : traités, brochures ou revues périodiques ; les publications nombreuses et variées des Pères du Saint Sacrement et de la Bonne Presse, les brochures d'or du R. P. Lintelo, le commentateur si éloquent et si autorisé des décrets de Pie X sur l'Eucharistie et tant d'autres écrits très recommandables, seront d'excellents missionnaires et de sympathiques prédicateurs.

Le Bulletin paroissial sera aussi un porte-voix eucharistique très précieux ; il permettra de résumer ou de développer, de rappeler et de perpétuer les enseignements donnés à l'Eglise et dans les catéchismes.

En un mot, pour faire connaître et aimer l'Eucharistie, il ne faut pas, selon une parole souvent citée du grand O'Connell, "parler ou écrire *aujourd'hui ou demain*, il faut parler et écrire *aujourd'hui, demain et toujours*."

(à suivre)

Quelques Remarques

— sur —

La Réforme du Bréviaire

Quoiqu'il ne s'agisse encore que de la réforme du Psautier, lequel désormais devra être récité tout entier chaque semaine, cette réforme néanmoins, comme le dit expressément la Bulle pontificale est un premier pas vers une réforme complète du Bréviaire en ce qui touche les leçons historiques des Saints, le texte des sermons et des homélies des Pères, et les fêtes elles-mêmes des Saints.

Restreignant donc nos observations au Psautier et aux règles qui l'accompagnent, nous voulons signaler à nos lecteurs les grands avantages qui résultent de cette réforme partielle faite par Pie X. Ces avantages sont les suivants :

1. Le clergé récitera chaque semaine tous les psaumes, mais l'office quotidien n'en sera pas plus long ; il sera, au contraire, sensiblement plus court.
2. Sont abolies toutes les translations des fêtes empêchées en leur jour propre ; seuls les doubles de 1^{re} et de 2^e classe ont le privilège d'être transportés au lendemain.

3. Les dimanches sont remis en honneur comme autrefois, de sorte qu'on n'y pourra plus célébrer que les fêtes de Notre-Seigneur et, parmi les autres, les plus solennelles qui ont le rite de 1re ou de 2e classe ; des fêtes de rite inférieur on fera simplement mémoire, et l'office ainsi que la messe seront toujours du dimanche.

4. Egalement, bien que dans une mesure moindre, les fêtes des Quatre-Temps et du Carême sont remises en honneur, et l'on n'y pourra jamais dire de messes votives, mais toujours les messes des fêtes elles-mêmes.

5. Sont abolis tous les offices votifs.

6. On a réduit à un seul les suffrages à faire les jours de semaine double et aux fêtes.

7. Sont considérablement abrégés les offices des dimanches et des fêtes, et cela en raison de la diminution du nombre des prêtres et de leurs obligations qui de nos jours ont augmenté.

8. Est abolie pour le chœur l'obligation de réciter à certains jours les psaumes graduels, de la pénitence, les offices de la très-sainte Vierge et des défunts ; abolie également l'obligation de deux ou plusieurs messes conventuelles.

9. Est abolie l'obligation de réciter, le 2 novembre, l'office de l'Octave de la Toussaint ; on ne sera tenu de réciter ce jour-là que l'office des défunts avec des leçons propres au deuxième et au troisième nocturne, et avec des petites heures adaptées.

10. On devra toujours réciter les leçons de l'Ecriture occurrente, excepté aux doubles de 1re et de 2e classe et à quelques autres fêtes qui ont des leçons propres.

11. Défense de faire les suffrages communs et de réciter les prières, toutes les fois qu'on devra faire mémoire d'un double simplifié.

Pour ce qui est de la récitation de tout le Psautier dans le courant de la semaine, il est à noter que dans le bréviaire actuel, qui est celui de saint Pie V, on devrait, en droit, réciter le Psautier entier dans l'espace d'une semaine, mais en fait, par suite des nombreuses fêtes de saints et aussi à cause de la concession des offices votifs, le clergé ordinairement ne récite chaque semaine qu'une vingtaine de psaumes. Quand on pense que d'après les anciens canons (Concile de Tolède en 656) et d'après plusieurs lettres de saint Grégoire le Grand (Migne, vol. LXXVII, 1090, 1313, 776), personnellement ne ne pouvait être promu à l'épiscopat s'il ne savait par cœur tout le psautier, il apparaît que la récitation entière du psautier dans le courant d'une semaine est plus conforme aux dispositions des anciens canons ; en outre, elle rend la psalmonie sacrée plus variée, plus instructive et plus édifiante. Que l'on considère à ce sujet ce qu'ont écrit durant les cinquante dernières années les meilleurs liturgistes, et plus spécialement, l'illustre Dom Guéranger, appelé par Pie IX en 1856 à faire partie de la commission instituée pour la réforme du Bréviaire, et l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard (*Le saint Bréviaire et son avenir*. Paris, Lethielleux, 1900).

Certainement le Saint-Père qui, dans tous ses actes, a fait preuve d'un sens pratique de premier ordre, se sera dit à lui-même :

Pourquoi
récite à po
(par exem
jendi) qu
être récité
prime des
ne soient
nouvelle
vénéralbe
pour occu
se récitent

On pou
sition des
partition
Pie V n'e
par l'Egl
sion par l
du 2 mars
tion des p
usage (C
considère
tremont c
nastique
celui des
les brévia
lère que
la distrib
ut si cui
melius ju
mada pso
tur" ; o
n'est con

C'est l
posés le
distribut
difficulté
puremen
était abs

Le no
d'hui b
c'est po
Conc. V
voen qu
travail
temps f
semain
ment le

De fa
du dim
à Com
l'on av

Pourquoi maintenir dans le Bréviaire tant de psaumes que le clergé récite à peine une fois ou deux dans l'année? Bien plus, il y a (par exemple le si beau *Super flumina Babylonis* aux vêpres du jeudi) qui, d'après les lois liturgiques actuelles, ne doivent pas être récitées: *Ut quid terram occupant?* Voilà cent ans qu'on imprime des bréviaires où se trouvent tous les psaumes, bien que tous ne soient pas récités; ne serait-il pas plus à propos d'adopter une nouvelle distribution des psaumes et d'abandonner l'ancienne, si vénérable soit-elle, puisqu'elle ne reste plus dans le bréviaire que pour occuper de la place? ces psaumes qui s'impriment, mais ne se récitent jamais, ne sont-ils pas eux aussi parole de Dieu?

On pourra au premier abord, objecter contre la nouvelle disposition des psaumes dans le Psautier réformé par Pie X, que la répartition des psaumes qui se trouvent dans le Bréviaire de saint Pie V n'est autre que la disposition ancienne toujours respectée par l'Eglise, tellement respectée que sous Benoît XIV la commission par lui instituée pour la réforme du Bréviaire, dans sa séance du 2 mars 1744, a établi avant tout que relativement à la distribution des psaumes, *nullatenus esse recedendum* de celle qui était en usage (Ct. Roskovany. *Celib, et Brev.*, p. 590.) Mais lorsqu'on considère que depuis des siècles le psautier se trouve distribué autrement que dans le bréviaire romain, soit dans le bréviaire monastique des Bénédictins, soit dans le rite ambrosien, soit dans celui des Humiliés approuvé par Paul III, pour passer sous silence les bréviaires publiés en France au XVII^e siècle; quand on considère que saint Benoît lui-même dans sa règle (c. I) où il établit la distribution des psaumes, écrit: "*Hoc præcipue commone[n]tes ut si cui forte hæc distributio psalmodum displicuerit, ordinet si melius judicaverit, dum omnimodis id attendatur, ut omni hebdomada psalterium per integrum numero 150 psalmodum persolvatur*"; on voit clairement que suivre une distribution ou une autre n'est contraire à aucun principe fondamental.

C'est pourquoi, si, pour obtenir tous les avantages que s'est proposés le Saint Père dans cette réforme, on a dû réformer aussi la distribution des psaumes, cela ne peut donner prise à aucune difficulté, non seulement parce qu'il s'agit évidemment de matière purement disciplinaire, mais encore parce que cette distribution était absolument nécessaire.

Le nombre des prêtres, comme on l'a déjà insinué, est aujourd'hui bien diminué et les occupations du clergé ont augmenté; c'est pourquoi les Pères du Concile du Vatican (Cf. Martin, *Omn. Conc. Vatic. docum. collectis*, p. 165 et 178) avaient manifesté le vœu que l'office fût abrégé, principalement les jours de plus grand travail pour les curés; or pour obtenir cette diminution et en même temps faire en sorte que le Psautier soit récité tout entier dans la semaine, il n'y avait pas d'autre moyen que de distribuer diversement les psaumes.

De fait, en réduisant à neuf les psaumes des Matines aussi bien du dimanche que des fêtes, et en reportant aux petites Heures et à Complies pour chacun des jours de la semaine les psaumes que l'on avait dû enlever aux matines, on obtient d'une part, que tous

les psaumes soient récités dans le courant de la semaine, et d'autre part que chaque partie de l'office soit beaucoup plus courte et aussi plus variée : actuellement, on devait toujours réciter les mêmes psaumes à laudes, aux petites Heures et à Complies pour ne rien dire des Vêpres.

Voilà en quoi consiste particulièrement la réforme de Pie X, avec ceci en plus : afin d'avoir les 231 psaumes nécessaires pour les diverses heures de la semaine, on a dû diviser en deux ou plusieurs parties les psaumes qui contenaient plus de 20 versets, ce qui d'ailleurs existait déjà dans le bréviaire bénédictin et dans le bréviaire ambrosien.

Quant aux autres innovations introduites dans l'office divin, soit du fait de l'abolition des translations, soit de l'honneur rendu aux offices et aux messes des dimanches, même de rite inférieur, soit de la simplification vivement désirée des rubriques, il n'est pas nécessaire d'une longue dissertation pour signaler les grands avantages de la présente réforme, d'autant plus précieuse, qu'elle est, comme nous l'avons dit, le premier pas vers une réforme plus importante.

Quelques-uns diront peut-être que par suite de cette réforme, chaque ecclésiastique devra acheter un nouveau bréviaire. Nullement, car le volume publié par la typographie vaticane peut très bien servir pour n'importe qu'elle sorte de bréviaire, tout ce qui regarde les fêtes des saints durant l'année n'ayant subi pour le moment aucune modification. Le seul ennui (ennui qui ne durera que quelques semaines) sera de devoir recourir pour les psaumes, non plus aux communs, mais au nouveau psautier où se trouvent tout au long tous les psaumes à dire chaque jour de la semaine.

Quelques jours de pratique, et tout le monde devra reconnaître que l'office divin, tel qu'on aura à le dire à partir du 1er janvier 1913, sera non seulement plus court et plus varié, mais encore plus facile à réciter.

Mgr PIERRE PIACENZA.

Prot. ap, de la S. Congr. des Rites.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1200 à 1500 de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).

La Musique religieuse

Il faut rendre à la religion catholique cette justice qu'elle n'a jamais exclu aucun art de son domaine. Tout ce qui peut permettre à l'âme humaine d'exprimer fortement les pensées ou les sentiments intimes dont elle vit, la religion l'approuve, et au besoin le favorise. C'est à ce titre que la musique a toujours fait partie essentielle du culte catholique, sous forme de plain-chant, ou de musique sacrée.

Qu'est-ce que le plain-chant, et qu'est-ce que la musique sacrée ? C'est à ces deux questions que je voudrais répondre dans les pages qui vont suivre. Le plain-chant se rattache directement au chant populaire ; la musique sacrée à la musique savante. De ce point de vue, on pourrait facilement démontrer que les mélodies grégoriennes ne sont pour la plupart qu'une transposition, à l'usage du culte, des mélodies grecques, s'il est indiscutable d'une part que les Grecs, lorsqu'ils ont codifié leur musique, lui ont donné pour base le chant populaire, et d'autre part que les Pères de l'Eglise ont emprunté au milieu gréco-romain, où la musique grecque était encore en circulation, beaucoup de formules mélodiques, et les ont adaptées, avec infiniment d'art, à des paroles chrétiennes (1). On démontrerait également sans grande difficulté que Palestrina, le plus illustre représentant de la musique sacrée, au XVII^e siècle a utilisé la musique profane de son temps, et en a tiré un parti merveilleux. Mais on n'aurait pas pour autant une idée exacte de la musique religieuse sous ses deux formes essentielles. Le problème relève bien plus ici de la psychologie que de l'histoire. C'est au sentiment religieux lui-même, à sa nature, à son caractère tour à tour simple et complexe qu'il faut demander une explication de cette double expression musicale. L'histoire peut bien nous renseigner sur la *matière sonore* que l'Eglise a utilisée, aux différentes époques de son évolution. Mais *l'âme* qui anime cette matière, qui donne tout son sens à la mélodie grégorienne ou à la polyphonie palestrinienne, est un pur produit du sentiment religieux, et, pour tout dire d'un mot, de la foi catholique. Peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué jusqu'ici.

I

Le plain-chant

Ce titre de "musique religieuse" qui d'abord paraît simple, en réalité ne l'est pas. Car la musique religieuse n'est pas *une*, non plus que le sentiment religieux lui-même qu'elle symbolise. Il y a, si j'ose dire, une musique religieuse surnaturelle, et une musique

(1) Certaines cantilènes grégoriennes nous viennent même de la synagogue juive, ainsi que l'a fait remarquer M. A. Gastoué dans son beau livre sur *les Origines du chant romain*.

religieuse naturelle, comme il y a un sentiment religieux surnaturel, et un sentiment religieux naturel. Même le sentiment religieux surnaturel se dédouble selon que la foi toute nue, la foi des simples, en est le principe ; ou au contraire la foi des intellectuels, celle qui met à son service toutes les ressources de la raison et de la science : *fides quærens intellectum*. La musique qui correspond le plus exactement à la première manifestation de la Foi s'appelle le plain-chant ou l'art grégorien ; nous donnerons à l'autre musique, — la musique savante, — le nom de musique sacrée.

Avant d'aborder la question plain-chant, je veux écarter une difficulté, ne serait-ce que pour mettre davantage en relief le point de vue *exclusivement psychologique* auquel je me place en ce moment. Voici cette difficulté, elle est d'ordre historique. Les théories qu'on nous donne aujourd'hui sur le plain-chant répondent-elles à l'art grégorien, tel qu'on l'a entendu au moyen âge ? Est-il vrai, par exemple, que le plain-chant, tout en ayant un rythme *sui generis*, ne doive pas être *mesuré*, que toutes les notes y soient égales en quantité, sinon en intensité, et que ce soit seulement leur assemblage, leur groupement *n:umatique* qui constitue l'allure du rythme et lui donne sa physionomie propre ?... *Historici certant, et adhuc sub judice lis est.*

Aussi bien, allons-nous parler de manière à écarter toute polémique inutile, du plain-chant *idéal*, de l'art grégorien *en soi*, je veux dire de la forme musicale qui, par nature, serait la plus propre à traduire les émotions religieuses, dont la Foi est l'unique mobile.

Il est certain que de toutes les opérations de l'âme susceptibles de s'égrener en langage musical, la plus profonde, comme aussi la plus simple, est celle par laquelle le *croyant* s'élève jusqu'à Dieu, et engage tout son être et toute sa vie dans un acte de foi spontané à la parole divine.

Nous nous trouvons là en présence d'un mouvement spirituel dont il est difficile, humainement parlant, de suivre la trace, puisqu'il a une origine divine et Dieu pour terme. Et cependant c'est bien nous qui croyons ; notre acte de Foi demeure, malgré sa transcendance psychologique, un acte personnel, vital, libre, et donc conscient.

Il suit de là deux choses que voici. Par où il est humain, le sentiment religieux qui procède de la Foi n'est pas *inexp:imable* ; mais par où il est divin, son expression doit viser autant que possible à la simplicité, à la pureté, à l'immatérialité des symboles.

Et d'abord il ne serait pas malaisé de montrer qu'entre tous les arts libéraux, la musique est le plus propre à cristalliser autour d'un symbole sensible l'élan religieux qui emporte l'âme vers un monde supérieur, et surnaturel, s'il est vrai d'une part que ce monde est immatériel par essence, et d'autre part que la musique utilise, pour traduire nos sentiments, les symboles les plus simples, les moins soumis aux conditions de la matière. Mais je n'insiste pas.

En admettant donc que les accents de Foi sincère et vibrante puissent être coulés, tel un métal en fusion, dans une forme musicale, je soutiens seulement qu'entre toutes ces formes, pour de-

meurer fidèle aux principes mêmes du symbolisme dans l'art, il faut choisir encore celle " où le moins de matière se mêle à la parole pour l'appesantir, la contraindre ou l'altérer ", celle par conséquent qui échappe le plus possible, sans rien perdre de sa force d'expression, aux conditions matérielles du temps et de l'espace.

Et tel doit être, me semble-t-il, le plain-chant. Il n'emploie pas les sons à l'état brut, mais presque. Toute l'opération qu'il leur fait subir, c'est de les aligner. Les mélodies grégoriennes en effet ne sont guère qu'une ligne de sons, et la ligne est bien ce qu'on pouvait souhaiter de plus ténu pour rattacher entre elles—comme fait un fil des perles fines—ces gouttelettes sonores que distille la voix humaine.

Mais non content d'employer la mélodie seulement, l'art grégorien ne lui fait subir aucune préparation artificielle. Il ne la mesure pas mathématiquement, ainsi que la musique sacrée ou profane. " Ce qui caractérise en effet la mélodie grégorienne, nous dit M. Bellaigue, c'est sa liberté d'allure ; elle est bien soumise au rythme, mais elle n'a pas de mesure isochrone : rythme souple, aisé, modéré, qui va, qui marche toujours, sans traîner jamais ni jamais courir (1). "

Pour emprunter une analogie à un art voisin, disons qu'entre l'art grégorien et l'art profane, par exemple, il y a la même différence rythmique qu'entre la prose et la poésie. Le rythme du plain-chant ressemble au beau style oratoire, périodique et nombreux ; les lois en sont instinctives plutôt que réfléchies, et artificielles ; il suit le rythme même des sentiments de Foi et de Charité dont la mélodie grégorienne est comme l'âme sonore ; il en a la simplicité et la spontanéité. Tout au contraire la musique profane, proprement humaine. Elle plie nos sentiments intimes à des lois fixes, compliquées, où la mesure et l'ensemble rythmique d'un certain nombre de mesures correspond assez bien au rythme poétique, où le nombre des syllabes joue un rôle capital.

L'art grégorien n'emploie donc que la mélodie, laquelle se fait courbe ou brisée à loisir, suivant les exigences du texte qu'elle habille, et la libre inspiration de l'artiste qui la déroule.

Aucun accident ne l'altère à l'intérieur ; tout au plus rencontre-t-on le si dans tout le répertoire grégorien. Ce qui caractérise ce mode d'expression musicale, c'est donc bien, comme nous le disions à l'instant, l'affranchissement aussi complet que possible des conditions matérielles de l'espace et du temps. Car la ligne à laquelle se réduit la mélodie grégorienne est de toutes les arêtes du réel celle qui occupe le moins d'espace ; et le rythme libre, non mesuré, est de toutes les formes périodiques celle qui échappe le plus aux exigences du temps.

(à suivre)

(1) C. BELLAIGUE : *Revue des deux Mondes*. Un séjour à l'Abbaye de Solesmes, 1899.

SUJET D'ADORATION

La Sainte Communion et ses effets:

La Communion et le péché mortel.

A la gloire du divin Sacrement de l'Eucharistie, le saint Concile de Trente (Sess. c. XIII II) a dit: *Sumi voluit tanquam antidotum quo... a peccatis mortalibus præservemur.* Cette parole va nous fournir le sujet de notre adoration, et nous aidera sûrement à bénir la prévoyance infinie du Cœur de Jésus pour préserver la vie de nos âmes.

I. — ADORATION.

Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. (Joan., VI 50.) Telle est la fin assignée à l'Eucharistie par Notre-Seigneur lui-même, c'est pour cela qu'elle a été donnée au monde "afin que celui qui en mange ne meurt point."

Et ne nous étonnons pas de cet effet merveilleux ; car ce que nous recevons dans la sainte Communion, c'est la chair même du Verbe incarné. Or, comme le dit saint Cyrille, "le Verbe, qui est la vie et le foyer de toute vie, a donné à la chair le pouvoir de vivifier: *Carnem enim suam Verbum qui est vita, fecit, esse vivificatricem.* Son corps nous vivifie et, par communication de sa propre vie, nous rend incorruptibles ; car ce n'est pas le corps d'un être quelconque, c'est le corps de la vie elle-même: *Non enim alterius cujusdam, sed ipsius vite corpus.* Il garde toute la vertu du Verbe qui s'est incarné en lui, il est plein de la puissance de celui par qui tout être a la vie: *Virtutem incarnati Verbi retinens, et plenum potestate illius quo universa vivunt et sunt* (1)" — De plus, la Communion est une nourriture. Ce qui nourrit entretient et déve-mort. Or quoi de plus substantiel que cette nourriture

(1) In Joan., lib. III, c. xxxvii.

composée de la chair et du sang du Christ : et " comment celui-là pourrait-il mourir, qui a pour nourriture la vie même : *Quomodo morietur cui cibus vita est* (1) ?

Adorons dans l'Eucharistie Celui qui est la source inépuisable de la vie pour nos âmes. " Comme il vient de son Père qui est la vie et qu'il vit par son Père, ainsi celui qui le mange vit par lui. " Et où pourrait-il y avoir place pour la mort dans une vie qu'alimente la source vive du Père, Jésus notre vie : *Quoniam apud te est fons vite ?* Au contraire, chaque effusion de vie divine apportée par chacune de nos communions nous défie davantage, et nous éloigne par suite de plus en plus des atteintes du péché. *O memoriale mortis Domini, panis vivus vitam præstans homini !*

II. — ACTION DE GRACES.

Selon la lumineuse doctrine du Docteur angélique, le péché n'étant qu'une mort spirituelle, on en préserve son âme de la même manière qu'on préserve son corps de la mort physique. Or le corps est préservé de la mort de deux manières : par les choses qui le fortifient contre les causes intérieures d'affaiblissement et de destruction, par exemple par la nourriture et les remèdes ; puis par les choses qui le prémunissent contre les attaques extérieures, et c'est ainsi que les armes le préservent pour sa défense. Eh bien, l'Eucharistie préserve l'âme du péché de ces deux manières. D'abord unissant à Jésus-Christ par la grâce, elle fortifie la vie spirituelle comme une nourriture et comme un remède, selon ce qui est écrit (Ps. CIII, 15) : "*Le pain fortifie le cœur de l'homme*" : et selon ce que dit saint Augustin (*in Joan*, tr. XXVI) : " Approchez sans crainte : c'est du pain et non du poison. " Ensuite, représentant la Passion qui a vaincu les esprits mauvais, le divin Mystère de nos autels repousse toutes leurs attaques : car " nous sortons de la Table sacrée, dit saint Chrysostôme (*In Joan.*, homil XLVI), semblables à des lions qui vomissent la flamme, et devenus terribles au démon (2). " Telle est la puissance victorieuse de la sainte Communion contre le péché mortel.

(1) St Ambroise.

(2) IIIe p., q. XXXIX, a. 6.

Qui n'en bénirait le Seigneur? D'abord pour nous-mêmes, car au dire de saint Bernard, ce divin Sacrement "affaiblit en nous la concupiscence dans les petites choses, et, dans les grandes, il nous empêche d'y consentir. Si donc nous ressentons moins souvent et moins fort les mouvements de la colère, de l'envie, de l'impureté et des autres passions, rendons en grâces au Corps et au Sang de Notre-Seigneur, car c'est un effet de la vertu de ce Sacrement dans nos âmes, et réjouissons-nous en voyant que notre dangereux ulcère approche de sa complète guérison". — Puis pour les âmes qui nous ont été confiées, les âmes des petits enfants surtout. La grâce sanctifiante est en effet la vie des âmes, la vie de Jésus en elles, le lien qui l'unit à elles; si donc ce lien d'union se fortifie toujours davantage, la vie de la grâce augmentera en proportion, et les causes de la mort diminueront par là même. Or l'Eucharistie est le sacrement institué tout exprès pour unir à Jésus-Christ, pour rendre Jésus plus présent, plus vivant, plus agissant dans l'âme: dès lors, s'il est donné de bonne heure à l'enfant, quel préservatif et aussi quelle force n'inoculera-t-il pas dans son âme? Grâce plus abondante, santé de l'âme plus florissante, résistance aux tentations plus facile, innocence conservée: voilà ce que peut produire la Communion fréquemment et quotidiennement dispensée aux âmes, à celles des enfants surtout. Bénissons-en le Seigneur, surtout en songeant aux dangers que courent les âmes à notre époque. *Quid bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum et vinum germinans virgines.* (Zach., IX, 17.)

III. — PROPITIATION

Avoir en main le pain de vie qui éloigne des âmes la mort et ne pas le leur donner; pouvoir leur dispenser "le froment qui forme les élus et le vin qui fait fleurir la virginité" et négliger de le faire; pouvoir les convier fréquemment et chaque jour à cette table d'où elles pourraient se relever "terribles au démon", et ne pas se mettre en peine de les y appeler: n'est-ce pas endosser une terrible responsabilité? n'est-ce pas prétendre imposer des bornes et des conditions à l'amour immense du Cœur

de Jésus, et faire preuve envers lui d'une ingratitude sans nom ? n'est-ce pas manquer à l'obéissance filiale et empressée, dont tout bon prêtre doit être soucieux de faire preuve envers la sainte Eglise ? n'est-ce pas abandonner les âmes à la puissance du démon, et contribuer du même coup à augmenter cette corruption générale dont nous gémissons ? car, l'histoire est là pour nous le dire, c'est en diminuant la fréquence des communions, qu'on est parvenu à dissoudre la vigueur de la vie chrétienne : vivant moins de la vie de Jésus-Christ, on est retourné en réalité vers le paganisme dans les mœurs. Aussi, quel prêtre, soucieux du salut des âmes, ne comprendra l'importance du devoir qui lui est imposé " d'exhorter fréquemment et avec un zèle inlassable, *crebris admonitionibus multoque studio* (1) ", le peuple chrétien, à contracter la salutaire habitude de la communion fréquente et quotidienne : elle est en effet le plus sûr moyen d'éviter le péché mortel.

Et, en cela, prenons garde d'exclure les petits enfants et de retarder pour de futiles prétextes leur première union avec Jésus-Eucharistie. Car, " si l'enfant tarde à s'approcher de la sainte Table, s'il permet aux germes des vices de commencer à porter leurs fruits mauvais, si, pendant son innocence, il se laisse prendre dans les liens des péchés mortels, le voilà entré dans la voie du précipice et à la ruine ! Il se confessera, c'est vrai : mais comment refaire l'innocence perdue ? Comment extirper les habitudes vicieuses ? Comment guérir la perversion de l'esprit et du cœur contre laquelle la sainte communion fournissait un remède efficace ? Puis, la confession sera-t-elle sincère, sera-t-elle entière comme il faut qu'elle soit pour bien recevoir un si grand Sacrement ?... Pourtant Jésus-Christ aime les petits enfants et désire se trouver avec eux. Leur innocence, leur candeur ingénue lui est chère ! Pourquoi les éloigner de lui à cet âge auquel il pourrait verser dans leur cœur ses grâces en plus grande abondance et les fortifier d'avance contre les assauts des tentations ! Tels sont les dommages que l'on cause aux enfants en remettant à un âge plus avancé la première communion. On fait injure à Jésus-Christ ; souvent on

(1) Décret du 20 décembre 1905.

compromet l'innocence de l'enfant ; il n'est pas rare qu'on l'expose à d'énormes sacrilèges ; on le met en danger de perdition et de ruine (1) ! ”

Prêtres, réfléchissons à ces terribles conséquences ; examinons nos dispositions ; réparons pour nous-mêmes et pour nos frères dans le sacerdoce, et prenons la résolution de secouer toute négligence, tout retard dans l'accomplissement d'aussi graves devoirs : il y va du salut des âmes, qu'il faut, par la sainte Eucharistie, arracher à la corruption générale.

IV. — PRIERE.

Hic est panis de cælo descendens, ut si quis ex eo manducaverit, non moriatur in æternum. Et voilà pourquoi la sainte Eglise, dans ses actions de grâces, nous fait demander si souvent que la communion “ nous purge de tout crime et nous rende participants du céleste remède : *Hæc nos communio, Domine, purget a crimine et cælestis remedi faciat esse consortes.* ” C'est elle qui, par nos lèvres dans le cours de l'année liturgique (2), supplie le Dieu de l'Eucharistie de faire que “ tout ce qui est vicieux dans notre âme soit guéri par la vertu de cette médication puissante : *Quicquid in mente nostra vitiosum est, ipsorum medicationis dono curetur* ” ; et que chaque communion soit “ la guérison de toutes les blessures de ce péché dont seule fut préservée l'immaculée Vierge Marie : *Illius in nobis culpæ vulnera reparent...* ; — apporte l'abondance du pardon ; *Indulgentiæ largitatem* ; — le pardon et la paix ; *Veniam et pacem* ; — soit le rempart des fidèles contre les incursions de l'ennemi : *Contra omnes adversos tueantur incursus.* ” Unissons nos prières aux prières de l'Eglise, et soyons bien convaincus que l'Eucharistie est “ l'unique remède du salut qui aidera les âmes à être délivrées de tous les maux : *Sumpto, quæsumus, Domine, unico ac salutari remedio, corpore et sanguine tuo pretioso : ab omnibus malis... eruamur* (3). ”

(1) *L'âge de la première communion des enfants*, par S. E. le cardinal Gennari. — Prix : 0 fr. 45. — A Tourcoing, 12, rue de Toulouse (Nord).

(2) *Passim in Missali.*

(3) *In festo S. Mariæ Magdalenaë, 22 julii.*

Le Rosaire Médité.



Les Mystères Glorieux.

III. — La descente du Saint-Esprit.

L'Eucharistie et la vie active.

Le mystérieux principe d'action qui remplit la vie des apôtres de tant d'œuvres merveilleuses et sublimes, l'Esprit-Saint, nous est communiqué par les sacrements. Dans le baptême, il nous donne le germe des vertus surnaturelles que la grâce doit épanouir quand viendra l'heure de notre libre coopération. Dans la confirmation, il répand en nous l'abondance de ses dons et perfectionne notre génération spirituelle. Il n'est point absent de l'Eucharistie, bien que l'Eucharistie soit, à proprement parler, le sacrement de la chair et du sang de Jésus-Christ ; car là où est Jésus, là est son Esprit.

“ Le Verbe que Dieu engendre, dit saint Thomas, n'est point un Verbe quelconque, c'est un Verbe qui respire l'amour : *Filius est Verbum non quaecumque, sed spirans amorem* (1). ” Or, l'amour respiré par le Verbe, c'est l'Esprit-Saint. Toute union intime avec Jésus-Christ nous met donc en rapport avec son Esprit. En prenant possession de notre âme par la sainte communion, il accomplit, à notre égard, la promesse qu'il a faite à ses apôtres : “ Je vous enverrai mon Paraclet... ” Il le respire.

N'est-ce pas à cette respiration mystérieuse de Jésus-Christ dans les âmes que nous devons toutes les grandes œuvres de la vie chrétienne : œuvres d'intelligence, œuvres de force, mais surtout œuvres d'amour ? Partout où la respiration de Jésus-Christ est suspendue ou ralentie, nous voyons ces œuvres disparaître ou décliner. Les sectes infortunées qui ont supprimé l'Eucharistie n'ont plus guère, à l'actif de leur vie spirituelle, que les actions vulgaires d'une bienfaisance toute naturelle, restreinte dans son expansion et fatalement arrêtée au don de soi. Les pays catholiques eux-mêmes où la piété se borne à la stricte observation des lois de l'Eglise sont inférieurs, sous le rapport de la charité active, à ceux où la communion fréquente est en honneur.

“ Prenez et mangez ce pain de vie : *Accipite et manducate.* ” Telle est l'invitation pressante de tous les pieux inventeurs et organisateurs des œuvres de charité. Ils ont compris que le don de

(1) Summ. Theol., 1 p. quæst. 43. a. 5 ad. 2.

soi jaillit spontanément du don que Jésus-Christ fait de lui-même dans l'Eucharistie ; qu'il est impossible de s'approcher souvent de la sainte table sans devenir, en quelque sorte, l'esclave des amoureuses provocations du Dieu-Hostie.

“ Je ne me suis pas contenté d'ouvrir sur toi mes mains libérales, dit le Sauveur à celui qui le possède ; je ne me suis pas contenté de faire pleuvoir du haut du ciel les biens de la nature et de la grâce dont ta vie est comblée ; je me suis donné tout entier : mon corps, mon sang, mon âme, ma divinité. Ne te borne donc pas aux largesses indolentes des biens dont tu ne sens pas la privation. Donne-toi toi-même : tes sollicitudes, tes affections, tes prières, tes soins pressés, ton temps, ta santé, ta vie. Donne-toi aux pauvres, aux affligés, aux infirmes, à tous les déshérités de la terre ; car, roi de pauvreté et de souffrance, je suis en tous ceux qui pâttissent. Donne-toi aux ignorants, aux infidèles, aux pécheurs ; car je suis venu pour apporter la lumière, la foi, le salut, la vie divine, et pour multiplier les membres de mon corps mystique. Donne-toi à tous les malheurs ; car, en se donnant ainsi, c'est à moi qu'on se donne.”

Admirable courant de l'amour ! ce qui vient de Jésus retourne à Jésus.

Soyez béni, Dieu de l'Eucharistie, pour tous les miracles de charité qui honorent votre sainte Eglise ; pour les hommes généreux, pour les femmes dévouées qui consacrent leur vie au culte de la misère ; pour les apôtres héroïques qui travaillent, au prix de tant de sacrifices, à la conversion du monde pécheur. C'est l'Esprit-Saint qui embrase leur cœur ; mais si je leur demande où ils l'ont reçu, ils me montrent le tabernacle, l'autel et la sainte table.

Je ne suis pas étonné de l'égoïsme des mondains qu'on ne voit jamais s'asseoir à nos festins sacrés, de la froideur des chrétiens imparfaits qui ne viennent qu'en passant vous demander le pain d'amour. Mais d'où vient donc que je communie si souvent et que ma charité est si indolente, que j'ai tant de peine à sortir de moi-même et à me donner à vous dans la personne de mes frères malheureux ? Avez-vous donc plusieurs mesures pour les âmes qui vous reçoivent ? Non, mon Jésus, vous vous donnez à tous sans réserve. Mais, dans mes communions sans ferveur, je suspendis par mes distractions, par mes réticences, par mes affections déréglées, votre sainte inspiration ; j'arrête l'effusion amoureuse de votre Esprit, et, au lieu d'en recevoir le don de l'expansion, je reste à la merci des forces ennemies qui me ramènent sur moi-même. C'est trop languir, mon Dieu, près des sources de la vie. Désormais, je veux me recueillir, rompre toutes mes attaches, et me livrer à vous. Respirez à l'aise dans mon âme, lorsque vous y viendrez par la communion. “ Envoyez en moi votre Esprit et créez dans ma vie les saintes activités des œuvres d'amour : *Emitte spirituum et creabuntur* (1).” (*Pater noster*, etc.)

(1) Psa.lm. cit.

IV. — L'Assomption de la Très Ste Vierge.

L'Eucharistie et la vie intérieure.

Pendant que les apôtres dépensaient dans la vie active les forces d'amour qu'ils avaient reçues de l'Esprit-Saint et qu'ils renouveauient chaque jour au contact intime du corps et du sang de Jésus-Christ, Marie, retirée du monde et tout entière à son bien-aimé, attendait la fin de son exil, et se consolait de ses langueurs par la sainte communion. Prémice des âmes choisies à qui Dieu réserve la meilleure part, elle leur montrait, dans l'Eucharistie, l'image, le principe et la récompense de la vie intérieure.

Jésus se cache sous les espèces sacramentelles, si profondément que ni la vue, ni l'ouïe, ni le toucher, ni le goût ne peuvent le saisir. Se mettre en quête de sa présence, en analysant chacune des parcelles de l'hostie serait folie : il y est, mais il veut y demeurer et il y demeure à jamais insaisissable. — Ainsi l'âme intérieure. Son plus ardent désir est d'effacer tout ce qui pourrait attirer sur elle l'attention. Si elle ne peut s'enfuir dans une solitude inabordable, elle se cache au monde si profondément, que le monde ne peut la saisir ni la ramener dans le courant de sa vie.

Jésus, sous les espèces sacramentelles, se condamne à une mystérieuse immobilité. Ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus, ses membres sont liés. — Ainsi l'âme intérieure : elle n'a plus d'yeux pour voir les choses vaines de ce monde, plus d'oreilles pour entendre les paroles inutiles et frivoles, plus de mouvement pour se mêler au tourbillon de la vie extérieure. La mortification des sens l'isole des spectacles, des bruits et de l'agitation où se dépense si légèrement, si dangeureusement, parfois, le meilleur de notre activité,

Jésus, sous les espèces sacramentelles, s'immole perpétuellement à la gloire de son Père. Sa vie anéantie est un culte ininterrompu, dans lequel s'expriment simultanément l'adoration, l'action de grâces, l'expiation, l'impétration. — Ainsi l'âme intérieure : elle ne s'isole, elle ne meurt au monde que pour vivre à Dieu en l'état de victime, afin de lui rendre, d'une manière parfaite, les devoirs qu'il pourrait exiger de toute âme vivante, et compenser, en union avec le divin immolé, ce qui manque aux hommages des créatures que le Seigneur a comblées de ses dons.

Jésus, sous les espèces sacramentelles, se donne sans cesser d'être tout entier à son Père, sans partager sa chair et son sang, toujours ensemble et tout entier en chaque donation. — Ainsi l'âme intérieure. Elle ne se refuse pas aux pieuses largesses de l'amour, mais, en se donnant, elle ne se répand pas, elle ne rompt pas le faisceau sacré des forces mystiques qu'elle a consacrées à Dieu et qui ne cessent pas, un seul instant, de demeurer en sa pleine et unique possession.

Image et cause exemplaire de la vie intérieure, l'Eucharistie en est également le principe actif. Par la communion, Jésus pénètre jusqu'au plus intime de notre être, et là, il établit un centre d'attraction qui combat, sur un seul point, les attractions diffuses qui sollicitent au dehors l'activité de notre âme. Les créatures tendent à nous éparpiller, l'Eucharistie nous recueille et ramène notre vie tout entière vers la source même de la vie. Plus fréquente est la communion bien faite, plus active est la puissance de récollection qui nous ramène du dehors au dedans, et nous fait vivre intérieurement.

Mais remarquons bien ceci : il s'agit de communions bien faites.

L'Eucharistie a la puissance de nous recueillir, c'est vrai, mais nous devons obéir docilement à cette puissance et commencer, sous son action, la vie intérieure. Alors l'Eucharistie devient en nous la récompense de l'état dont elle a été le principe.

Le comble de cette récompense, c'est l'illumination de la foi, le ravissement de l'âme dans la contemplation des mystères cachés du très saint Sacrement, le rassasiement du cœur dans la possession de l'amour même, l'oubli de tout dans la jouissance du bien infini, l'écoulement de notre vie dans la vie divine, le repos profond et sublime de tout l'être humain en Dieu. Autant de merveilles dont sont peuplées les vies des saints et qu'ils déclarent ne pouvoir pas raconter, bien qu'elles leur aient inspiré leurs plus magnifiques cantiques.

Admirons ces merveilles, et bien que nous n'y ayons aucun droit, désirons-les et demandons-les par l'intercession de Marie. Vierge sainte, modèle de la vie intérieure, obtenez-nous la grâce d'honorer et de recevoir la sainte Eucharistie comme vous l'avez vous-même reçue pendant les jours d'attente qui ont précédé votre glorieuse Assomption, avec la même ferveur et le même fruit. Faites-nous voir, en Jésus-Hostie, l'image parfaite des âmes intérieures. Priez-le de nous attirer à lui, de nous recueillir par sa présence intime afin que nous méritions de chercher en lui notre pain quotidien, et d'entendre ces paroles de sa bouche adorable : " Chère âme, entre dans la joie de ton Seigneur: *Intra in gaudium Domini tui* (1)." (*Pater noster*, etc.)

V. — Le Couronnement de la Très Ste Vierge.

Le gage de la Gloire.

Quelle est la plus belle récompense de Marie dans le ciel ? — La royale puissance dont elle est investie ? L'universelle acclamation des anges et des élus ? La couronne de gloire que forment les saintes hiérarchies autour de leur reine ? — Non. — La plus belle récompense de Marie dans le ciel, c'est le Dieu qui l'inonde de sa

(1) Matth., cap. xxv. 21.

lumineuse essence, l'embrasse, la pénètre, la possède et l'enivre de béatitude. Son âme est comblée, et son corps virginal reçoit de l'humanité du Christ, dont elle fut le tabernacle, une splendeur unique qui l'élève au-dessus de toute chair glorifiée.

Bienheureuse Vierge ! Nous n'avons pas la prétention de vous élever dans la gloire ; cependant la foi nous commande de compter sur la parole de notre Dieu qui nous a promis d'être lui-même "notre récompense, grande jusqu'à l'excès : *Ego ero merces tua magna nimis* (1)." Nous le verrons un jour tel qu'il est, face à face et sans voile ; nous l'aimerons cœur à cœur ; nous le posséderons avec d'éternelles et d'ineffables jouissances. Il sera en nous et nous serons en lui, enivrés des délices de cette demeure immatérielle qu'embellissent à l'infini toutes les perfections.

Moi si chétif et si misérable, puis-je croire à tant de bonheur et à tant de gloire ? — Ecoute, chrétien. Comme s'il eût craint que l'étonnement ne te fit douter de sa parole, Dieu a joint à ses promesses des arrhes en rapport avec l'objet infini qu'il propose à nos espérances. Saint Thomas chante cet acte de magnanime bonté dans une admirable antienne de son office du très saint Sacrement : "O festin sacré, dit-il, dans lequel nous recevons le Christ ! L'âme s'y remplit de grâce, la passion du Sauveur y est représentée, et Dieu nous y donne le gage de la gloire future. — *Futura gloria nobis pignus datur.*" Oui, l'Eucharistie est le gage de la gloire éternelle. Nourriture sacrée, elle alimente la vie surnaturelle que le baptême nous donne, que la confirmation perfectionne, que la pénitence répare. Objet principal du ministère sacerdotal, elle le couronne comme l'acte consomme la puissance. Union ineffable de Dieu et de l'âme humaine, elle est au mariage ce que la réalité est au symbole.

Que dis-je ? dans le gage eucharistique, il y a plus que ces similitudes avec la gloire éternelle, il y a identité d'objet. De part et d'autre, c'est Dieu qui se donne, c'est Dieu qui habite en nous, c'est Dieu qui pénètre, c'est Dieu qui vivifie. Il n'y a de différence que dans la manière dont il est reçu. Dans le ciel, il est reçu à essence et à âme découvertes ; dans l'Eucharistie, le double voile des espèces et de la foi enveloppe et l'humanité, qui déjà couvre son essence, et l'âme qui s'unit à lui. Mais encore une fois, c'est le même Dieu. Toute l'essence divine est dans le Verbe incarné, réellement, substantiellement présent au sacrement de l'autel. Et parce que le Verbe ne peut se séparer de son Père ni de son Esprit, le Père et l'Esprit-Saint sont avec lui. Les mouvements sacrosaints de la vie divine s'accomplissent, ici-bas, dans l'âme des communiantes comme ils s'accomplissent là-haut, dans l'âme pénétrée des bienheureux.

Ecoutez encore : l'humanité glorifiée de Jésus-Christ, soleil radieux dont la lumière réjouira éternellement nos yeux charnels, après que sa toute-puissante chaleur aura rassemblé et revivifié les éléments dispersés de nos corps, l'humanité glorifiée de Jésus-

(1) Genes., cap. xv, 1.

Christ, nous la possédons en nous par la communion. Elle ne nous préserve pas encore de la corruption, comme elle préservera au ciel les corps glorifiés, mais elle nous marque d'un signe particulier pour la résurrection.

Quoi donc, n'y aura-t-il d'appelés au festin de l'éternelle gloire que ceux qui en auront reçu le gage dans le festin eucharistique ? La foi ne nous dit point cela. Dieu étend ses infinies libéralités à tous ceux en qui il remarque une appétence ou une simple aptitude à l'union sacramentelle. Mais à ceux-là il dira : qu'ils aient la vie, *vitam habeant* ; à ses communicants il dira ; qu'ils aient la vie jusqu'à la surabondance, *vitam abundantius habeant*.

O festin sacré de la communion, je n'avais jamais assez pensé à votre sublime grandeur ! Désormais, je ne m'approcherai plus de la sainte table sans chanter avec la prophète : "Qu'ils sont aimés, Seigneur, vos tabernacles ! Mon âme vous désire et défaillit de joie ; mon cœur et ma chair vont tressaillir dans le Dieu vivant." Je vais à vous, mon Dieu, pour affirmer mes droits au ciel, pour prendre un avant-goût du ciel, pour augmenter mon bonheur du ciel, pour me faire marquer, afin d'être glorieux entre tous les glorieux de la résurrection. A moi la vie surabondante que vous avez promise à vos communicants ! (*Pater noster*, etc.)

Instruction Eucharistique sur le ROSAIRE.

3ème Instruction : *Les Mystères Glorieux.*

EXORDE. — Ce sont les mystères glorieux qui composent la troisième série des Mystères du saint Rosaire.

1^o Nous essaierons de dire quelque chose de la gloire du Ciel ;

2^o Nous indiquerons deux moyens d'y arriver : la dévotion à Marie et la sainte Communion. (1)

I. — La gloire du Ciel.

Le Ciel, comment en décrire dignement les splendeurs ? Il a plu à Dieu de ne soulever qu'un coin du voile qui nous les dérobe, juste assez pour exciter dans nos cœurs une attente qu'il se réserve non seulement de combler mais de dépasser infiniment.

(1) On remarquera que ce plan d'instruction peut facilement être adapté à la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur.

En parlant de ces merveilles, les plus savants docteurs, les plus éclairés des saints n'ont pu que balbutier ; quelques-uns les ont résumées en ces trois mots : *Videbimus, amabimus, gaudebimus.*

A. *Videbimus* : Nous verrons Dieu.

1. *Preuve.* Nombreux sont les textes de l'Écriture sainte qui nous affirment cette vérité :

Bienheureux les cœurs purs, car *ils verront Dieu.*

Mes bien-aimés, écrit saint Jean, nous sommes dès maintenant enfants de Dieu, mais ce que nous serons un jour n'apparaît pas encore : nous savons que, quand Dieu se manifestera, nous lui serons semblables, parce que *nous le verrons tel qu'il est.*

À présent, enseigne saint Paul, nous ne connaissons Dieu qu'imparfaitement ; mais quand viendra ce qui est parfait, tout ce qui est imparfait disparaîtra. Nous voyons maintenant Dieu dans un miroir, en énigme : mais alors *nous le verrons face à face.*

Nous serons semblables aux anges, contemplateurs de l'éternelle beauté qui se montrera sans voile à notre intelligence ravie : *Erunt sicut Angeli Dei in cælo.*

Ces textes et d'autres semblables promettent aux âmes justes, comme récompense assurée après la mort, la vision intuitive de Dieu : ils énoncent un dogme certain de notre foi, que l'Église a sanctionné de ses définitions.

2. *La manière.* — Comment le verrons-nous ? Mystère, dans lequel pourtant la théologie catholique a jeté des clartés intéressantes à recueillir.

a) Nous le verrons *tout entier*, dans toute sa beauté, dans toute la splendide richesse de ses perfections.

b) Nous verrons les *trois adorables personnes de la Trinité*

c) Nous verrons ainsi Dieu tout entier *dès notre premier regard.*

d) Nous ne verrons pas Dieu *totalemment.* Non : Dieu est incompréhensible et aucun esprit créé ne peut le connaître, comme il se connaît lui-même. Mais qu'importe ? Notre nature bornée n'éprouve pas et ne peut pas éprouver le besoin d'une compréhension dont elle est absolument incapable : il lui suffit de voir pour être heureuse.

Ce sera au contraire pour nous un bonheur de savoir que le Dieu que nous voyons et que nous aimons dépasse encore immensément en beauté tout ce qu'il nous est donné d'en contempler.

e) *Tous ne le verront pas dans une égale mesure*, et pour chacun la puissance de sa vision sera proportionnée au degré de sa charité et de ses mérites

f) *Voyant Dieu, nous verrons ses œuvres et tous les mondes qu'il a créés.*

B. Amabimus : Nous aimerons !

1. *Aimer est le second élément du bonheur du Ciel*, la grande occupation des élus. Comme leur intelligence s'épanouit et rayonne dans la vision, leur volonté se dilate et s'embrase dans l'amour. Le Ciel pourrait se définir : le royaume de la charité, la patrie de l'amour.

2. *Cet amour, comment en dire l'excellence ?*

Comme il est pur ! Rien ne le souille. — Comme il est libre ! Rien ne le distrait. — Comme il est actif ! Il ne languit jamais. — Comme il est durable ! Il est éternel. — Comme il est beau, calme, profond, sincère, délicat !

3. *Son objet :*

a) *Dieu, bien infini, souverain bien.*

b) *Tous les êtres créés :* l'Humanité sainte de Notre-Seigneur, — Marie, Mère de Jésus, — les Anges, — les Saints, — les âmes du Purgatoire, — tous ceux qui, sur la terre, sont capables de devenir bienheureux au Ciel. — Le Ciel consacrera, en les purifiant, en les rendant plus doux, tous les liens d'amitié légitime qui auront existé sur la terre. Quelle joie, quel bonheur d'aimer ainsi !

C. Gaudebimus ! Jouissance.

1. *Pour l'intelligence.* Elle est avide de savoir : eh bien, elle saura tout ce qu'il est possible de connaître, — elle saura sans aucun effort, — sans aucune obscurité. Cette vue la jettera dans une admiration dont l'ivresse ne tarira pas.

2. *Pour le cœur.* Il est avide d'aimer et de se sentir aimé : eh bien, il aimera : Dieu, l'amabilité même, Marie, tous ces êtres si nobles et si bons ! Il se sentira aimé, et cela d'une manière délicieuse, ineffable, par Dieu, par Jésus, par Marie, tous les anges et tous les saints.

3. *Pour le corps.* Il ressuscitera et chacun de ses désirs sera satisfait.

a) La chair voudrait ne pas souffrir, ne pas mourir : c'est fait ! *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.*

b) La chair voudrait être belle, captiver tous les regards : c'est fait ! *Seminatur in ignobilitate, surget in gloria.*

c) La chair voudrait supprimer les espaces. Qui lui donnera des ailes ? Car elle est honteuse de son poids et de son impuissance. C'est fait ! *Seminatur in infirmitate, surget in virtute !*

d) La chair voudrait franchir ou traverser tous les obstacles : c'est fait ! *Seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale.*

Et voilà, la plénitude du bonheur pour ceux que Dieu récompense dans le Ciel : *Visio, dilectio, fructio in æternum !*

II. — Moyens d'arriver à la gloire.

A. *Dévotion à Marie.*

1. Elle est appelée *Janua Cæli*, porte du Ciel. — On a dit et redit : Un enfant de Marie ne peut pas périr ; un enfant de Marie est un enfant du Ciel. J'ai espéré en vous, ô Marie je ne serai pas confondu.

2. Aux justes, elle obtiendra la persévérance dans la grâce, elle éloignera les dangers, elle les aidera à surmonter les tentations. Aux pécheurs — non pas aux pécheurs malicieux ou présomptueux, mais aux pécheurs faibles, entraînés — elle obtiendra la grâce de la conversion. Que d'exemples !

3. Je prierai toujours Marie, — je lui recommanderai les pécheurs, — je la prierai particulièrement pendant ce mois.

B. *Sainte Communion.*

1. *Elle assure le bonheur du Ciel.* — Les preuves abondent, — *Qui manducat carnem meam... habet vitam æternam.* — *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum..., non morietur.*

— *Et futuræ gloriæ nobis pignus datur. — Corpus Domini Nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. — O salutaris Hostia quæ cæli pandis ostium. Tu nos bona fac videre in terra viventium.*

— *Hodie huic domui salus a Deo facta est* : combien plus si nous communions souvent !

— La communion est *antidotum quo præservemur a mortalibus* : or, le péché grave seul me priverait du Ciel et la communion m'en préserve. — Elle conserve dans nos âmes la grâce sanctifiante : or, c'est la grâce qui, au jour de notre entrée au Ciel, s'épanouit en la gloire.

— Rappelons encore la promesse faite à la bienheureuse Marguerite-Marie, en faveur de ceux qui font la Neuvaine des premiers Vendredis.

2. *J'irai donc communier pour assurer mon bonheur éternel.* — Pour éviter le péché grave, — pour prendre un avant-goût du Ciel : car la sainte Communion, c'est déjà le ciel sur la terre.

CONCLUSION. — A moi l'Eucharistie ! en attendant qu'avec la dévotion à Marie, mes communions nombreuses et ferventes m'introduisent dans le paradis, où j'aurai le bonheur de voir, d'aimer, de posséder Dieu ; — où toutes les aspirations de mon intelligence, de mon cœur et même de mon corps seront comblées ; où, pendant l'Éternité, avec les Anges et les Saints, je bénirai Marie, la Reine du Très Saint Rosaire.

DEFUNTS

Rév. Louis Joseph Gagnon, membre de l'Association depuis Février 1894.

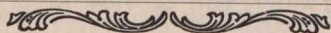
Rév. C. Édouard Croteau, du diocèse d'Ottawa, membre de l'Association depuis Septembre 1895.

Rév. Léon Parent, du diocèse de Chicoutimi, membre de l'Association depuis Décembre 1891.

Rév. Lazare O. Harel, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis 1900.

Rév. G. Z. Courtois, du diocèse de London, décédé à St-Joachim, Essex.

Questions Liturgiques



1^o La lumière électrique.

“ Il a été demandé à la Sacrée Congrégation des Rites s'il était permis, selon que l'Ordinaire le jugerait convenable, d'éclairer pendant l'exposition publique ou privée du Très Saint Sacrement, au moyen de lampes électriques placées dans le ciborium, la partie intérieure de ce ciborium afin que le ciboire ou l'ostensoir soit plus facilement aperçu des fidèles.

La Sacrée Congrégation, d'après la relation du soussigné secrétaire, après avoir pris l'avis de la commission liturgique, a jugé devoir répondre à la question : Négativement (1). ”

Plusieurs fois, la Sacrée Congrégation a été consultée au sujet de l'emploi de l'électricité dans le culte divin, principalement dans l'exposition du Très Saint Sacrement. Le 4 juin 1895 (2), elle a répondu d'une manière absolument formelle que l'électricité ne pouvait être employée pour le culte, *ad cultum*, mais seulement pour éclairer, et, si on le veut, illuminer l'église. Le 16 mai 1902 (3), elle a déclaré qu'un autre décret du 18 de mars 1879 (4) prohibant la lumière de gaz, sur l'autel, *super altari*, devait s'entendre également de la lumière électrique. Enfin le 22 novembre 1907, elle déclara de nouveau non seulement qu'il était défendu de mêler l'éclairage électrique aux cierges de cire sur l'autel, mais encore que cette lumière ne pouvait remplacer les cierges ni les lampes qui doivent brûler devant le Saint Sacrement, les saintes reliques et les images des saints. Chaque fois donc qu'il s'agira *du culte*, la lumière électrique sera

(1) *Expostulatum est a Sacrorum Rituum Congregatione: Utrum liceat, juxta prudentis ordinarii judicium, tempore expositionis private vel publicæ, interiorem partem Ciborii cum lampadibus electricis in ea collocatis illuminare, ut Sacra Pixis cum Sanctissimo Sacramento melius a fidelibus conspici possit?*

Et sacra eadem Congregatio ad relationem subscripti Secretarii, audito Commissionis Liturgicæ suffragio, propositæ quæstioni respondendum censuit: *Negative.*

Atque ita rescripsit, die 28 julii 1911.

Fr. S. Card. MARTINELLI, *Prefectus.*

PETRUS LA FONTAINE, *Episc. Charystien., Secretarius.*

(2) No 3859.

(3) In Natcheten, *Ephem, lit., rom XVI, p. 418.*

(4) In Novarien.

exclue en vertu du décret de 1895 ; en vertu des autres décrets, elle devra être également bannie de l'autel, quand bien même il ne s'agirait pas du culte, mais simplement d'éclairer soit l'autel, soit le vase sacré contenant la sainte Hostie.

Que de prêtres sont ici à blâmer qui couvrent l'autel, le rétable, le baldaquin d'exposition, le tabernacle de lampes électriques, donnant ainsi à nos solennités sacrées l'aspect de pompes théatrales ! — L'illumination électrique est bien admise dans les cérémonies liturgiques, mais ailleurs que sur l'autel et ses dépendances.

2° Médailles-scapulaires.

Peut-on bénir un grand nombre de médailles-scapulaires dont on ignore les destinataires, parce qu'elles ne seront distribuées que successivement, à diverses personnes ? Peut-on agir de même au sujet des rosaires ?

Certainement qu'on peut bénir d'avance des médailles-scapulaires ou rosariers des chapelets (pourvu qu'on ait ces deux pouvoirs très distincts) quoiqu'on ignore à qui les uns et les autres seront distribués. Les destinataires bénéficieront des avantages et des indulgences, comme si chaque objet avait été béni en sa présence et spécialement pour lui.

Cependant au sujet des médailles, il y a, dit la Semaine religieuse de Montréal, *un abus à prévenir*. Certaines personnes zélées, mais mal renseignées, ou qui recherchent plus la nouveauté que la solidité dans la dévotion, propagent de tous côtés ces médailles sans faire connaître les intentions, plus que cela, *le désir ardent* du pape à ce sujet. Donner ces médailles à tout venant en lui disant qu'il est permis désormais de les porter à la place des scapulaires, n'est pas faire une œuvre agréable à Dieu parce qu'elle est opposée au désir formel du pape. Il faut avoir soin de faire connaître le passage du décret qui permet l'usage de ces médailles et qui le restreint à ceux qui ont une raison d'enlever leurs scapulaires (autres que ceux des divers tiers-ordres, pour lesquels le pape n'admet pas de substitution). Il faut savoir mettre de la discrétion dans tout, même (pour ne pas dire surtout) dans la manifestation extérieure de la piété.

3° La Fête-Dieu.

Q. — D'après le décret du 24 juillet 1911, l'octave de la Fête-Dieu est privilégiée *ad instar* de celle de l'Épiphanie ; jouit-elle absolument des mêmes droits et des mêmes réserves que celle-ci ?

R. — Il y a une différence notable entre les deux octaves ; car la première quoique privilégiée *ad instar* de la seconde, a des règles qui ne conviennent pas à celle-ci.

D'abord, l'arrivée de la Fête-Dieu met fin à toutes les octaves commencées depuis le dimanche précédent (1), et la fête de l'Épiphanie n'en supprime, aucune de ce genre, puisque le Bréviaire n'admet point d'octave locale, du 17 décembre à l'Épiphanie. (2)

Ensuite l'Épiphanie n'admet pas de fête, même de 1^{ère} classe, en son jour octave, tandis que la Fête-Dieu en admet même ce jour-là. (3) Mais pour le reste, toutes deux sont soumises aux mêmes règles ; elles ne cèdent qu'aux 1^{ères} classes et ont toujours mémoire (4).

Q. — Dans le cours de l'octave de la Fête-Dieu, il se trouve beaucoup de fêtes qu'on ne peut renvoyer ; faut-il les simplifier, et lesquelles, avec commémoraisons à Laudes et à la messe (*sine lectione*) ?

R. — En combinant le décret du 27 juillet 1911 avec les Rubriques données à la suite de la Constitution *Divino afflatu* du 1^{er} nov. 1911, vous aurez à simplifier toutes les fêtes semi-doubles, doubles mineures même des Docteurs, et les doubles-majeures qui tomberont dans le cours de l'octave de la Fête-Dieu, et vous en ferez mémoire aux deux vêpres, à Laudes et à la messe, mais sans leçon historique (5).

4° Le chant des Saluts.

Q. — 1° Au salut du Très Saint Sacrement, est-il permis de prendre pour chant d'exposition un motet en l'honneur du Sacré-Cœur, du Précieux Sang, de la solennité du jour (si c'est une fête de Notre-Seigneur) ou même un chant comme le *Parce Domine* ; ou bien est-il obligatoire que ce soit un motet en l'honneur du Très Saint Sacrement d'une manière expresse ?

(1) S. R. C. 22 avril 1741, n. 2360 ; — 5 mars 1898, n. 3986.

(2) Rubr. gén. du Brév., tit. VII, n. 1 ; — S. R. C. 13 déc. 1895, n. 3876, ad 1.

(3) S. R. C. 25 sept. 1852, n. 3006 ad 9.

(4) Rubr. gén. du Brév. tit. VII, n. 3.

(5) Tit. III, n. 4.

R. — 1^o Au salut du Très Saint Sacrement, comme chant d'exposition, il n'y a pas de motet obligatoire, mais on s'en tient soit aux ordonnances de l'évêque, soit aux coutumes des églises. (S. R. C., 22 mars 1862, n. 3110, ad XVI),

Q. — 2^o Jusqu'à quel point est-il permis de chanter des motets en musique qui répètent 2 ou 3 fois les mêmes paroles, par exemple, 1 ou 3 fois le même vers du *Tantum Ergo*, et même jusqu'à 3, 5 et 7 fois *Amen*? Cela peut être beau au point de vue musical, ce dont je ne suis pas juge, mais ça me semble ridicule au point de vue "chant liturgique."

R — 2^o L'Eglise n'exclut pas la répétition des formules liturgiques dans l'exécution de la musique sacrée, elle en condamne seulement l'excès. Pour concilier, dit Léon XIII le respect dû au texte liturgique et éviter la prolongation des offices, il ne faut pas de chant "in quo verba vel minima ex parte ommissa sint, vel sensu distracta, aut nimium repetita." (S. R. C., n. 3830, *De musica sacra*, § VII, n. 10).



SOMMAIRE

L'Organisation eucharistique d'une paroisse. — Quelques remarques sur la réforme du Bréviaire. — La musique religieuse. — Sujet d'Adoration: La Sainte Communion et le péché mortel. — Le Rosaire Médité: Les Mystères Glorieux. *suite* — Instruction sur le Rosaire. — Questions liturgiques.

Pour la Communion

PRIERES

de Préparation et d'Actions de Grâces

Tirée des Ecrits

DES SAINTS ET DES HUTEURS SPIRITUELS.

PAR

M. V. de B.

LES instants qui suivent la Communion sont précieux entre tous. On peut y gagner des trésors de grâces, car, l'âme étant alors unie avec Jésus-Christ, nos prières et nos actes ont plus de mérite et de valeur qu'en aucun temps. Sainte Thérèse dit que le Seigneur est alors dans notre âme comme sur un trône de miséricorde et qu'il lui parle ainsi : Demande moi ce que tu veux, je ne suis entré en toi que pour te faire du bien. Oh ! quelles faveurs spéciales reçoivent ceux qui, après la communion, s'entretiennent avec Jésus-Christ. Le bienheureux Jean d'Avila, après la communion, ne manquait pas de faire oraison pendant deux heures et Saint Louis de Gonzague employait trois jours à remercier Jésus-Christ ! Ainsi parle Saint Alphonse de Liguori et ce passage du Saint Docteur résume la pensée de l'Eglise en cette matière. L'Eglise enseigne en effet que la communion est d'autant plus fructueuse que la préparation et l'action de grâces se font avec plus de ferveur. Pie X le rappelait encore dans le décret de 1905 : " Mais comme les sacrements.... produisent un effet plus grand en raison des dispositions plus parfaites de ceux qui les reçoivent, il faut veiller à ce qu'une préparation soignée précède la sainte communion et à ce qu'une action de grâces convenable la suive..."

Ce livre a pour but, non de présenter des préparations ou des actions de grâces toutes faites, mais de secourir la piété en détresse. La beauté des prières, l'onction communicative des saints ou des pieux auteurs qui ont laissé déborder leur cœur, ranimera la dévotion et aidera à produire des actes personnels. Ce volume offre un nombre assez considérable de prières pour des besoins spirituels ou des états d'âme très divers.

Cet ouvrage est de 247 pages.

No 160 : broché, Prix 50 cents, franco 54 cents.

" 160a : relié, " 75 cents, " 79 cents.

Pour le Mois de Mai

Dévotion à Notre-Dame du Très Saint Sacrement



Mois de Notre-Dame du Saint Sacrement :

Il y a plus de quarante ans que le Père Eymard saluait la divine Vierge de ce beau titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, exprimant les rapports multiples et étroits que Marie au mystère eucharistique. Ces rapports apparaissent dans leur pleine lumière en ces pages également remplies d'onction et de doctrine et que complète une thèse théologique très sérieuse sur le même sujet.

L'approbation des pasteurs et la dévotion des fidèles ont consacré la pensée du vénéré fondateur, et le culte de Marie sous le titre de Notre-Dame du Saint Sacrement est désormais acquis à la piété catholique surtout depuis que l'invocation si belle de "Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous" a été enrichie de 300 jours d'indulgence et que Notre Saint Père le Pape Pie X a montré son désir de voir invoquer la Vierge sous ce vocable, en attachant encore une indulgence de 300 jours à une nouvelle prière qui s'adresse à Marie comme à la préparatrice des âmes au banquet divin et la propagatrice de la communion quotidienne.

Méditations, exemples et appendice sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 7ème édition. 1 vol. in-18.

No 17, broché..... 35 cts

No 18, reliure cuir..... 65 cts

BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES,
368, Ave Mt-Royal Est, Montréal.